

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 69 (1918)
Heft: 3-4

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du „Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort“ qui manquaient à notre bibliothèque, puis aussi le classique livre de *Duhamel du Monceau*, „La physique des arbres“, paru en 1758. La direction des collections de notre école exprime aux généreux donateurs sa vive reconnaissance pour ce précieux enrichissement de notre bibliothèque.

CANTONS.

Berne. M. *Charles Roches*, adjoint à l'arrondissement de Delémont, vient d'être nommé inspecteur du XV^e arrondissement (Moutier), en remplacement de M. Neuhaus, promu conservateur.

Fribourg. Le traitement des inspecteurs forestiers d'arrondissement qui était de fr. 4000 depuis 1905 a été élevé de fr. 1200 depuis le 1^{er} juillet 1917. Ils sont, en outre, au bénéfice d'une indemnité pour tout martelage dans les forêts particulières de fr. 5 à 20, selon la distance et l'importance de la coupe. On voit que ce canton a équitablement tenu compte, vis-à-vis de ses fonctionnaires forestiers, du renchérissement de la vie.

Soleure. Ce canton a aussi tenu un large compte des conditions actuelles de la vie et accordé à tous ses fonctionnaires de belles augmentations de traitement. La loi cantonale sur les traitements a été votée par le peuple, le 17 février 1917, à une forte majorité. Il y est prévu que le traitement de l'inspecteur forestier cantonal sera égal à celui de l'ingénieur en chef, ce qui, au reste, est logique. Ce traitement est fixé à fr. 6000 (auparavant fr. 4571). Quant aux inspecteurs forestiers d'arrondissement, leur traitement sera de fr. 5700 (auparavant fr. 3571); ils rentrent dans la 2^e classe de fonctionnaires et sont mis sur le même pied que l'architecte et le géomètre cantonaux.

Soleure nous donne ainsi un bel exemple et a su assigner à ses fonctionnaires forestiers, dans la hiérarchie administrative, la place à laquelle il peuvent légitimement prétendre. Les autorités et le peuple de ce canton témoignent d'un intérêt éclairé pour les questions forestières; il nous plaît de voir dans leur dernier geste à l'adresse de l'administration forestière un sentiment de reconnaissance qui est réconfortant.

— La bourgeoisie de la ville de *Soleure* a augmenté aussi le traitement de son inspecteur forestier et l'a porté à fr. 7500.

Grisons. Les mutations parmi les administrateurs forestiers communaux de ce canton ont été fréquentes ces derniers temps. Voici les plus récentes. Ont été nommés: M. *W. Wehrli*, ci-devant à Schleins, à Bonaduz; M. *Guidon* succède à Schuls à M. Zinsli et, enfin, la commune de Disentis, qui vient de créer un nouveau poste de gérant forestier communal, a nommé comme tel M. *E. Schell*.

Tessin. Ont été nommés inspecteurs forestiers d'arrondissement: M. *Paul Helbling*, ci-devant administrateur forestier à Bonaduz, au II^e arrondissement (Blenio-Riviera) et M. *Aimé Jung*, adjoint à Porrentruy, au IV^e arrondissement (Locarno-Vallemaggia).

Vaud. † *Henri Montet*, ancien garde forestier cantonal, à Blonay, est décédé le 12 février, âgé de 80 ans. Fait touchant: sa fidèle épouse, qui était âgée de 79 ans, l'a suivi dans la tombe trois semaines plus tard.

Nommé garde forestier cantonal en 1873, puis garde-forestier chef de la commune de Blonay en 1874, il avait démissionné le 1^{er} septembre 1906, pour céder la place à son fils Alexandre, aujourd'hui encore garde de triage. Il a donc fonctionné comme garde pendant 33 ans.

C'était un forestier vraiment remarquable, un garde hors pair. Nous avons eu l'occasion de dire ici déjà les mérites exceptionnels de Montet¹ et ne voulons pas y revenir.

Mais il faut le répéter encore: si la commune de Blonay peut s'enorgueillir de posséder des forêts ayant un riche matériel (232 ha. de sol productif avec un volume moyen à l'ha. de 374 m³) et en plein rendement, c'est à Henri Montet surtout qu'elle le doit. Il en a été le vrai directeur et, pendant la durée de ses fonctions, l'inspirateur du traitement suivi. Il a eu en particulier le rare mérite, voilà déjà plus de 40 ans, de pratiquer des coupes d'éclaircies qui ont dès lors été poursuivies avec beaucoup de méthode et de persévérance.

Rien ne saurait montrer mieux les beaux résultats acquis, grâce aux réserves ainsi constituées, que la marche du rendement net des forêts de Blonay. Il a comporté, en moyenne:

pendant la période de 1888 à 1897, fr. 13,69 par ha.

 " " " " 1898 à 1907, " 45,— " "

 " " " " 1908 à 1916, " 84,— " "

Et cette magnifique progression gagne encore en importance quand on compare ce rendement à celui des forêts d'une commune voisine, dans des conditions analogues, mais qui n'eurent pas ce précieux privilège d'être administrées par un vrai forestier.

Dans la commune que nous avons en vue, le rendement net fut à l'ha.:

de 1898 à 1907, fr. 37,45

et " 1908 à 1916, " 38,40

On ne saurait trouver un parallèle plus éloquent. Il montre, de façon palpable en quelque sorte, ce que peut être pour la mise en valeur d'un domaine boisé l'action d'un simple garde-forestier à la hauteur de sa tâche.

Nous qui avons eu Henri Montet comme collaborateur immédiat pendant 8 ans, nous avons toujours ressenti pour ce garde modèle le

¹ H. Badoux. *Les forêts de la commune de Blonay*. Journal forestier suisse. 1915, p. 79.

sentiment de la plus vive admiration. Puisse la tradition des travailleurs de cette espèce se maintenir pour le plus grand bien de nos forêts et du pays. Il n'en est pas de plus utiles. *H. B.*

— † *Jules Vodoz*, municipal à la Tour-de-Peltz, qui pendant plus de vingt ans a présidé aux destinées des forêts de cette commune est décédé peu avant le garde Montet, à l'âge de 62 ans. La mort l'a rappelé brusquement en plein travail.

Passionné pour les travaux de la forêt, il sut défendre les intérêts de celle-ci contre un conseil communal auquel les questions forestières n'étaient pas familières et qui, à l'origine, montrait peu de goût pour celles-ci. A force d'obstination et de persévérance M. Vodoz réussit à le gagner à ses idées. Ce lui fut une douce satisfaction et c'est plein du plus bel enthousiasme qu'il s'était attelé à la conversion en futaie de l'intéressant taillis simple du Fort, sur la rive droite du Rhône, à son embouchure dans le Léman. Longue fut la lutte qu'il dut conduire dans sa commune pour la convaincre de l'excellence de l'opération. Il aura eu cette satisfaction de pouvoir la mettre en œuvre et de jouir du plaisir de la réussite. Puissent les habitants de La Tour, quand bientôt ils récolteront les frênes et autres bois de service du Fort, se souvenir qu'ils les doivent principalement à l'esprit d'initiative et à la belle obstination de l'ancien municipal Jules Vodoz. Il avait fait de cette conversion son œuvre. *H. B.*

DIVERS.

Italie. La Revue forestière italienne *l'Alpe* nous apprend le décès du professeur *V. Perona*, inspecteur forestier supérieur au ministère de l'Agriculture, qui fut longtemps professeur à l'Institut forestier de Vallombrosa, puis directeur.

Le professeur Perona était un des forestiers les plus éminents de l'Italie. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs ont été analysés dans le „Journal forestier“. Sa mort causera un vide profond, et nous exprimons aux forestiers italiens l'assurance de toute notre sympathie.

BIBLIOGRAPHIE.

Les tarifs douaniers et leur influence sur l'industrie et le commerce des bois et la sylviculture.

Sous le titre „Die Holzzölle und ihre wirtschaftliche Bedeutung und Berechtigung für die Schweiz“,¹ vient de paraître une dissertation de grand intérêt, qui a valu à son auteur, *M. Walter Amsler*, expert forestier à Meilen, le titre de docteur en sciences forestières. Cette étude d'un sujet très com-

¹ Imprimerie E. Meyer à Männedorf 1917.